

perçus par le gouvernement fédéral qui servent indirectement à aider les collectivités et les conserveries à moderniser leur outillage et à aménager les installations nécessaires permettant aux conserveries de disposer de l'approvisionnement d'eau fraîche dont elles ont besoin pour répondre aux exigences des règlements. Je n'ai rien à redire à cela, car dans bien des cas, les règlements de ce genre, édictés après qu'une conserverie a été établie et est exploitée depuis quelque temps, imposent un fardeau financier assez lourd à un secteur quelconque de l'industrie, à une conserverie ou à une collectivité qui fournit l'eau à la conserverie.

Toutefois, l'objet du litige dans ce cas c'est qu'il n'y a aucune aide financière semblable sur la côte ouest. Il n'y a sur la côte du Pacifique aucun bureau de développement qui fournirait une aide semblable aux collectivités qui veulent approvisionner les conserveries en eau douce. Il existe donc une disparité de traitement entre la côte de l'Atlantique et celle du Pacifique.

Dans ma lettre au ministre, j'ai dit qu'il était fort possible que deux conserveries décident qu'il n'est pas rentable d'investir dans un vaste système d'approvisionnement d'eau. Dans un cas cela signifie surélever l'eau par pompage et installer une longue canalisation jusqu'à la conserverie. Parce qu'on est incapable de le faire ou qu'on ne tient pas à le faire, peut-être que les deux vont de pair à certains égards, on songe sérieusement à fermer deux conserveries juste aux abords de Prince-Rupert simplement à cause de la condition énoncée dans les règlements. Même si l'une des compagnies a fait des travaux de forage intensifs, elle n'a pas réussi à trouver une source d'eau douce dans les environs. Si les conserveries ferment leurs portes, environ 1,000 Indiens qui y trouvent leur seule source de revenu durant l'été ou durant la campagne de la pêche au saumon, seront privés de travail et incapables d'en trouver aux autres conserveries de Prince-Rupert ou des environs dont l'effectif est déjà complet.

La fermeture de ces conserveries portera un dur coup à ces régions. L'une des conserveries du littoral du Pacifique a éprouvé beaucoup de difficultés il n'y a pas longtemps parce que, vu sa situation géographique, ses prix de revient ont été plus élevés que ceux de la plupart des autres, et parce qu'elle voulait se conformer aux règlements.

Je ne plaide pas en faveur d'un relâchement des dispositions touchant l'eau douce et, à mon avis, personne dans l'industrie des conserves ne s'oppose à ces règlements, mais je sollicite un traitement spécial surtout pour les

régions où il est économiquement impraticable pour les intéressés eux-mêmes de placer leur argent dans un système d'approvisionnement en eau douce, ou dont la collectivité porterait alors un fardeau financier inutilement lourd. J'exhorterais le ministre à étudier cette affaire sérieusement. Même s'il fallait que le ministère des Pêcheries aide financièrement les collectivités ou les fabricants, ou qu'il leur consente des prêts à long terme, il ne s'agirait pas là d'une nouvelle aventure car, comme nous le savons tous, il accorde des subventions en d'autres domaines.

Comme le ministre s'appête à répondre, je poserai mon autre question plus tard.

• (9.40 p.m.)

L'hon. M. Robichaud: La nouvelle loi de mise en valeur des pêcheries régira aussi cette question particulière. Je promets au député que nous étudierons tous les aspects de la question.

M. Bower: Le député de Coast-Capilano a soulevé ce soir une question que moi aussi j'ai trouvée intéressante. Si je m'en souviens bien, le ministre n'a pas commenté cette question qui portait sur l'octroi d'une subvention à ceux qui achètent, pour la mise en conserve, le chien de mer ou l'aiguillat comme on l'appelle en Europe. Sauf erreur le ministère des Pêcheries exploite une telle entreprise sur la côte ouest, mais à une petite échelle et à titre temporaire. La côte est pourrait bénéficier énormément de la pêche commerciale du chien de mer, mais cela ne pourrait être réalisé que grâce à un régime de subventions pour stimuler les pêcheurs à attraper cette variété de poissons. Je serais très reconnaissant au ministre de s'occuper de cette question pour répondre au vœu du député de Coast-Capilano et au mien propre.

M. Noble: Monsieur le président, je dois conclure de la réponse du ministre qu'il ne m'a pas compris ou que je ne me suis pas clairement exprimé. J'ai mentionné l'immersion de la truite windigo par la Commission internationale des pêcheries des Grands lacs et je voulais savoir ce qu'il en est de cette entreprise. Nous sommes bien au courant du projet d'immersion du saumon kokanee qui est entrepris par le gouvernement provincial. Nous connaissons les succès de ce programme, mais j'aimerais savoir de quoi il retourne quant à la truite windigo.

L'hon. M. Robichaud: J'ai expliqué au député que je lui écrirai à ce sujet pour lui donner tous les détails en ma possession. Je ne les ai pas par-devers moi maintenant.